



Chargés de Recherche titulaires à l'INRA...

Pour combien de temps encore ?

Fait à St Cyr l'Ecole, le 17/01/2003

Le budget de l'INRA pour 2003 autorise pour la première fois le recrutement **de 40 post-docs, français ou étrangers, sur CDD de trois ans**, pour la réalisation de « projets ambitieux et prometteurs, en les dotant de tous les moyens nécessaires à leurs réalisations » (Cf. *conférence de presse du 4 décembre 2002 de Claudie Haigneré*). Ce recrutement de chercheurs (hors des procédures normales de jury de concours !) à statuts pour le moins précaires est, d'après le gouvernement, la seule arme possible pour « contrer le déclin de la compétitivité de la recherche française ». Est-ce donc laisser à penser que le chercheur statutaire n'est pas à même d'effectuer une recherche de pointe, si on lui en donne les moyens ? Cette baisse de compétitivité est en réalité étrangement parallèle à la diminution des financements publics.

Se basant ainsi sur le modèle déjà en vigueur chez les « élites » nord européennes, ce parcours de chercheur précaire (« *tenure track* ») a été défendu auprès du Conseil Scientifique de l'INRA par un petit groupe de chercheurs mené par M. Caboche (*lettre du 13/09/02 au Président du Conseil Scientifique de l'INRA*). Ces chercheurs, eux-mêmes fonctionnaires, ont en effet prôné de retarder les recrutements « définitifs » en CR1 en privilégiant une détitularisation progressive des CR2 au profit du recrutement de ces chercheurs précaires, mais infiniment plus malléables. Pourtant, ceux qui réclament à cor et à cri cette flexibilité du recrutement, ont quant à eux bénéficié de garanties statutaires (ASC, etc.) qui leur ont permis de développer leurs recherches sans se soucier du lendemain... **Il s'agit en fait d'une attaque concertée contre le statut de chercheur titulaire dans tous les EPST, destinée à faire passer sans réaction l'ouverture de postes de post-docs au détriment de postes statutaires.**

Dans le même temps, le budget de l'INRA 2003 voit déjà la suppression nette de 16 emplois de chercheurs et de 29 ITA, accompagnée d'une baisse des crédits de paiement de 15,8 % (Cf. *Conseil d'Administration du 11 décembre 2002*), et ce n'est qu'un début comme le soulignent les débats parlementaires sur le collectif budgétaire ...

Comment donc accepter dans les années futures l'existence d'une recherche à deux vitesses aux statuts et moyens différents ? Quel chercheur sérieux peut prétendre être qualifié et compétitif en changeant d'orientation scientifique tous les deux ou trois ans ? Dans un Institut aux contours on ne peut plus mouvants (remodelage annoncé des départements, contractualisation à marche forcée...), **nous devons dès aujourd'hui nous mobiliser pour sauvegarder le statut de fonctionnaire, garant d'une recherche indépendante et de qualité, et refuser toute institutionnalisation de la précarisation !**

AVEC LA CGT, DITES « NON » À LA PRÉCARISATION DU MÉTIER DE CHERCHEUR !

PETITION à compléter, à signer et à nous retourner

- à faxer au syndicat national CGT de l'INRA au 01.39.02.14.50
- ou à remettre à la section locale syndicale CGT de votre centre qui transmettra au syndicat national

Nom Prénom Corps et Grade

Unité Centre

Signature

Demande expressément à la Direction Générale de l'INRA d'abandonner le projet de remise en cause du statut et de l'embauche des CR2 titulaires à l'INRA, et exige au contraire que les fonds réservés aux recrutements des 40 post-docs sur CDD servent à ouvrir 40 nouveaux postes de chargés à l'INRA.